



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du mardi 2 octobre 2018
à 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Période de questions du public
- 10.02** Période de questions des membres du conseil
- 10.03** Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 2 octobre 2018 à 19 h 30

30 – Administration et finances

- 30.01** Approuver le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021
- 30.02** Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2019

70 – Autres sujets

- 70.01** Levée de la séance

IDENTIFICATION

Dossier # :1180558009

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021

CONTENU

CONTEXTE

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme triennal des immobilisations (PTI) par son conseil d'arrondissement.

En vertu de l'article 144.5 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif, dans le délai fixé par ce dernier, un Programme triennal d'immobilisations de l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 12265: Approuver le Programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020 (1170558013)

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2019, 2020 et 2021, selon le tableau suivant :

En millier \$				
	2019	2020	2021	Total
Projet INVESTI				
34909-Programme de réaménagement de parcs	2 265	3 465	3 540	9 270
42509-Programme de protection des bâtiments	1 923	1 393	1 348	4 664
55510-Programme de réfection routière et d'infrastructures	1 300	700	700	2 700
68509-Acquisition d'équipements et développement de systèmes informatiques	125	105	75	305
68709-Programme d'acquisition d'équipements et d'ameublement	50			50
Total général	5 663	5 663	5 663	16 989

JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme triennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PTI 2019-2021 prévoit des investissements nets de 16 989 000 \$, dont 5 663 000 \$ en 2019.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme triennal d'immobilisations 2109-2021 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs, au maintien et à l'amélioration de l'offre de service aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption du PTI, lors d'une séance extraordinaire du conseil, requiert la publication d'un avis public au minimum 8 jours avant la tenue de la séance. L'arrondissement a affiché l'avis public à la mairie, et l'a publié dans le quotidien Le Flambeau, le 19 septembre 2018.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget le 2 octobre 2018.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie BEAUDOIN, Service des finances

Lecture :

Mélanie BEAUDOIN, 25 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BOISVERT
Chef de division-Ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-14

Jennifer POIRIER
Directrice des services administratifs,
des relations avec les citoyens et du greffe

IDENTIFICATION

Dossier # :1180558008

Unité administrative responsable :	Arrondissement Anjou , Direction des services administratifs_des relations avec les citoyens et du greffe , Division des ressources financières et matérielles
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement d'Anjou pour l'exercice financier 2019

CONTENU

CONTEXTE

En raison de l'augmentation des dépenses de rémunération et de l'indexation des contrats, nous proposons l'adoption d'un budget de fonctionnement pour l'année 2019 d'un montant de 27 111 000 \$ pour le volet dépenses et d'un montant de 1 495 000 \$ pour les revenus autonomes.

L'enveloppe budgétaire allouée par la ville centre n'est pas suffisante pour nous permettre d'assurer un équilibre entre les crédits budgétaires accordés et les besoins de l'arrondissement d'Anjou. Le montant des transferts de la ville centre a été établi à 17 988 300 \$ pour 2019 comparativement à un transfert de 17 908 100 \$ en 2018. Les transferts centraux ne prévoient qu'une indexation de 0.66 % tant au niveau de la rémunération que des biens et services alors que les augmentations escomptées sont plutôt de l'ordre de 1.9 %

Par conséquent, nous recommandons d'autoriser une affectation du surplus de l'arrondissement de l'ordre de 729 300 \$ au budget de fonctionnement 2019 ainsi que l'adoption d'un règlement visant l'imposition d'une taxe locale récurrente relative aux services de 0,115 \$ du 100 \$ d'évaluation relative aux services à l'ensemble des immeubles imposables de l'arrondissement. Cette taxe générera des recettes de 6 898 385 \$. Ces recettes sont requises afin d'assurer l'équilibre budgétaire des dépenses et des revenus.

Conformément à l'article 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement dresse et transmet au comité exécutif dans le délai fixé par ce dernier, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Ce budget doit prévoir une somme pour couvrir le règlement des réclamations et le paiement des condamnations judiciaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 12 266: Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement pour l'exercice financier 2018 (1170558012).

DESCRIPTION

Le budget 2018 était de 26 718 100 \$. Pour l'exercice 2019, les transferts centraux sont de 17 988 300 \$ et les revenus autonomes de 1 495 000 \$. Afin d'équilibrer le budget, une

affectation du surplus de l'arrondissement de 729 300 \$ sera nécessaire ainsi qu'une taxe locale récurrente relative aux services et une taxe relative aux services totalisant 0,115 \$ du 100 \$ d'évaluation qui rapporteront 6 898 385 \$. Le budget 2019 des dépenses de fonctionnement s'élève à 27 111 000 \$ soit une augmentation de 392 900 \$ comparativement à celui de 2018.

JUSTIFICATION

Conformément aux dispositions du Chapitre IV de la Charte de la Ville de Montréal (RLRQ, c. C-11.4) et celles des articles 473 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les prévisions de dépenses pour maintenir le niveau de services s'élèvent à 27 111 000 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Sans objet

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans objet

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément à l'article 144.6, al. 2 de la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement d'Anjou publie et affiche un avis public concernant la tenue d'une séance extraordinaire pour l'adoption du budget. Dans notre cas, l'avis public a été publié dans l'édition du 19 septembre 2018, de l'hebdomadaire Le Flambeau de l'Est.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption de règlements visant l'imposition d'une taxe locale et d'une taxe spéciale.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications et au mieux de leurs connaissances, les signataires du dossier attestent de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mélanie BEAUDOIN, Service des finances

Lecture :

Mélanie BEAUDOIN, 25 septembre 2018

RESPONSABLE DU DOSSIER

Chantal BOISVERT
Chef de division des ressources financières et
matérielles

ENDOSSÉ PAR

Le : 2018-09-24

Jennifer POIRIER
Directrice des services administratifs,
des relations avec les citoyens et du greffe